

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 5 décembre 2023

Nombre de conseillers  
en exercice : 39

Quorum : 20

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 23

Nombre de représentés : 07

**Mise en discussion du rapport**

Nombre de présents : 24

Nombre de représentés : 07

Nombre de votants : 31

**OBJET**

Affaire n° 2023-169

LISTE DES ACTES PRIS PAR LE  
MAIRE EN VERTU DE SA  
DELEGATION EN MATIERE DE  
DEMANDE DE SUBVENTION

**NOTA :** le Maire certifie que la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 27 novembre 2023.

LE MAIRE

Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi cinq décembre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance :** Mme Annick Le Toullec.

**Étaient présents :** M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Armand Mouniata 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe, M. Bernard Robert 4<sup>ème</sup> adjoint, Mme Karine Mounien 5<sup>ème</sup> adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme Mémouna Patel 7<sup>ème</sup> adjointe, M. Mihidoiri Ali 8<sup>ème</sup> adjoint, M. Guy Pernic 10<sup>ème</sup> adjoint, Mme Catherine Gossard 11<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan.

**Absents représentés :** Mme Bibi-Fatima Anli 9<sup>ème</sup> adjointe par M. Jean-Paul Babef, Mme Claudette Clain Maillot par Mme Honorine Lavielle, M. Fayzal Ahmed Vali par Mme Annick Le Toullec, M. Alain Iafar par M. Jean-Max Nagès, Mme Brigitte Laurestant par Mme Danila Bègue, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Jasmine Béton, Mme Pamela Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

**Arrivée(s) en cours de séance :** Mme Sophie Tsiavia à 17h12 (affaire n° 2023-154).

**Départ(s) en cours de séance :** Néant.

**Excusés :** Mme Gilda Bréda et Mme Annie Mourgaye.

**Absents :** M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....  
.....

Affaire n° 2023-169

**LISTE DES ACTES PRIS PAR LE MAIRE EN VERTU DE SA DELEGATION  
EN MATIERE DE DEMANDE DE SUBVENTION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2122-22 ;

**Vu** la délibération n° 2020-026 du conseil municipal du 02 juin 2020 autorisant le Maire à demander à l'Etat ou d'autres collectivités territoriales ou encore tout organisme financeur, l'attributions de subventions de fonctionnement de d'investissement sans limite de montant ;

**Vu** le rapport présenté en séance ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux - Environnement » réunie le 22 novembre 2023 ;

**PREND ACTE**

**Article unique** : des décisions prises par le Maire en matière de demande de subvention au titre des opérations 2022-2023 éligibles au FEDER React UE, DPV, DETR ANCT, fonds vert et fonds mobilités actives - aménagement cyclables.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**



Olivier HOARAU

## LISTE DES ACTES PRIS PAR LE MAIRE EN VERTU DE SA DELEGATION EN MATIERE DE DEMANDE DE SUBVENTION

Le présent rapport a pour objet la présentation des actes pris par le Maire en vertu de sa délégation en matière de subvention.

En application de l'article L.2122-22, 20° du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire s'est vu confier, par délibération n° 2020-026 du conseil municipal du 02 juin 2020, une délégation pour demander à l'Etat ou d'autres collectivités territoriales ou encore tout autre financeur, l'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement sans limite de montant.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la liste des décisions prises par le Maire en matière des demandes de subvention et plans de financements correspondants :

Opérations 2022/2023	Montant HT total des dépenses éligibles retenues	Financier dispositif	Montant HT de la subvention accordée	Taux de subvention
Rénovation du complexe sportif municipal (hors sur toiture)	602 660.00 €	UE- FEDER (REACT-UE)	542 394 €	90 %
Requalification des rues de la Poste et Jean Bertho	1 046 187 €	UE- FEDER (REACT-UE)	941 568. 30 €	90 %
Modernisation des réseaux de l'éclairage sportif	2 320 409.37 €	UE- FEDER (REACT-UE)	2 088 368.43 €	90 %
Requalification de l'entrée de ville – rue Général de Gaulle	2 380 829.20 €	UE-FEDER (REACT-UE)	2 142 746,28 €	90 %
Travaux d'installation de bornes de recharges électriques sur les sites privés de la commune du Port	72 279.00 €	UE-FEDER (REACT-UE)	65 051.10 €	90 %
Réhabilitation de voiries et amélioration des cheminements doux du lotissement Petite Pointe et de l'avenue du 20 décembre 1848	596 513.00 €	UE-FEDER (REACT-UE)	536 861.79 €	90%
Modernisation de l'éclairage sportif intérieur des gymnases de la Ville	424 715.00 €	UE-FEDER (REACT-UE)	382 243.50 €	90 %
Réhabilitation de la maison de quartier et du jardin RN4	641 765 €	ETAT (DPV 2023)	256 706 €	40 %
Réhabilitation de la cour d'école élémentaire Léonide Letoullec	190 000 €	ETAT (DPV 2023)	133 000 €	70 %
Réhabilitation des cours d'école du groupe scolaire Georges Thiébault	300 000€	ETAT (DPV 2023)	225 000 €	75 %
Mise en place de la vidéoprotection sur la commune de Le Port- Phase 1	180 000 €	ETAT (DETR 2023/ ANCT)	126 000 €	70 %
Conception et réalisation d'un skate park/pump track au parc boisé du Port	680 000 €	ETAT ( DETR 2023)	210 577.20 €	30.97 %
Acquisition d'un engin de chantier avec bras articulé multi fonctions	106 270 €	ETAT (DETR 2023)	74 389 €	70 %

<b>Opérations 2022/2023</b>	<b>Montant HT total des dépenses éligibles retenues</b>	<b>Financier dispositif</b>	<b>Montant HT de la subvention sollicitée et accordée</b>	<b>Taux de subvention</b>
Réhabilitation de la maison témoin Ariste Bolon	194 000 €	ETAT (fonds vert 2023)	155 200 €	64.66 %
Renaturation des jardins RN4, Prosper Mérimée et Mirabeau	101 310 €	Etat (fonds vert 2023)	71 987 €	16 %
Etude de maîtrise d'œuvre Réhabilitation du Parc Boisé de la Tranche 2	423 708 €	Etat (fonds vert 2023)	338 966 €	80 %
Amélioration du confort thermique et visuel de la salle de compétition du complexe sportif municipal	1 259 093.95 €	Etat (fonds vert 2023)	629 547 €	50 %
Aménagement des berges de la rivière des galets – secteur 1	159 000 €	Etat (fonds vert 2023)	125 000 €	12.50 %
Aménagement des berges de la rivière des galets – secteur 1	425 282.74 €	Etat (fonds mobilités actives – Aménagements cyclables 2023)	100 000 €	23.51 %

Il est demandé au conseil municipal :

- de prendre acte des décisions prises par le Maire en matière de demande de subvention.